

# Sécurité



L'efficacité de la ceinture de sécurité n'est plus à prouver. Le fait de la porter réduit en effet de 50% le risque de décès. À l'arrière, de nombreux automobilistes n'ont cependant pas encore adopté le réflexe du 'clic'. En effet, à l'heure actuelle, près de 1 Wallon sur 3 avoue ne pas boucler systématiquement sa ceinture à l'arrière, alors qu'elle est obligatoire depuis 1991. Et 2 conducteurs wallons sur 10 s'accordent à dire qu'elle n'est pas nécessaire à l'arrière du véhicule !

## FAUSSE PERCEPTION DE SÉCURITÉ

Ces chiffres interpellants sont vraisemblablement dus à une minimisation des risques. Les passagers ont l'illusion d'être en sécurité car ils pensent par exemple pouvoir se cramponner au siège avant. Or, en cas de collision, celui-ci se transforme en mur de béton sur lequel le passager arrière non-ceinturé viendra s'écraser, pouvant par ailleurs blesser gravement les occupants à l'avant. Les forces appliquées lors d'une collision démultiplient en effet le poids.



## LES DISPOSITIFS POUR ENFANTS

S'attacher à l'arrière, ça concerne aussi les enfants. Dans ce cas, des règles spécifiques s'appliquent. En effet, les enfants de moins de 1m35 doivent voyager dans un dispositif de retenue qui leur est adapté (siège-bébé, siège-auto, rehausseur,...). On constate malheureusement que seul 1 enfant sur 3 est attaché et correctement retenu, alors que les parents pensent en toute bonne foi que tout est en ordre.

Avec cette nouvelle campagne, l'AWSR souhaite donc rappeler aux automobilistes l'importance de s'attacher à l'arrière et également sensibiliser les parents sur l'attachement correct de leurs petits bouts en voiture.

Découvrez plus d'informations sur cette nouvelle « campagne » sur [www.tousconcernes.be](http://www.tousconcernes.be)